

Chronologie

BOIS D'OEUVRE

- 1982-1983 Les États-Unis mènent leur première enquête en vue de l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre provenant du Canada. Le département du Commerce (DOC) arrive à la conclusion que les programmes canadiens n'ont pas pour effet de subventionner les producteurs canadiens de bois d'oeuvre.
- 1986 Les États-Unis ouvrent une deuxième enquête visant l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre résineux importé du Canada. Le DOC renverse sa position et conclut que les programmes provinciaux de droits de coupe confèrent un subventionnement de 15 p. 100 aux producteurs canadiens de bois d'oeuvre.
- 30 décembre Le Canada et les États-Unis règlent ce différend commercial âpre et hautement politisé en concluant un Mémoire d'entente sur le bois d'oeuvre résineux. Le Canada accepte d'imposer un droit de 15 p. 100 sur ses exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis; en échange, les producteurs américains retirent leur demande d'imposition de droits compensateurs, et le gouvernement américain met fin à son enquête.
- 1987-1991 Le Mémoire d'entente est amendé à plusieurs reprises afin d'exempter les provinces de l'Atlantique du droit à l'exportation et d'abaisser le droit à l'exportation perçu en Colombie-Britannique et au Québec à la suite des mesures de remplacement introduites par ces provinces.
- 1991
- 3 septembre Le gouvernement du Canada remet au gouvernement des États-Unis une note diplomatique l'informant de l'intention du Canada de dénoncer le Mémoire d'entente de 1986 sur le bois d'oeuvre résineux, cette décision prenant effet le 4 octobre 1991.
- 4 octobre Le Canada dénonce le Mémoire d'entente sur le bois d'oeuvre résineux.
- Les États-Unis annoncent leur intention d'ouvrir une troisième enquête visant l'imposition de